

**Décision N°DEC22-82 portant nomination de la direction adjointe
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Madame Daniela COTA et Monsieur Cyril HERRY sont nommés directeurs adjoints de l'unité de recherche U1215 Neurocentre Magendie (MAGENDIE) à compter du 31 mars 2022, pour le restant du mandat à courir.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.



Fait à Bordeaux, le 05 juin 2023
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

